

BREF COMPTE RENDU DU CTA DU 20 FÉVRIER 2019

Président de séance : le Recteur, Vêlayoudom MARIMOUTOU – (secrétariat : 0262 48 14 46)

Assisté du secrétaire général (SG) du rectorat, Mr Francis FONDERFLICK – (secrétariat : 0262 48 14 01), de l'IA-DAASEN de l'académie, Mr Jean-François SALLES – (secrétariat : 0262 48 12 17), du secrétaire général adjoint, Mr POLARD Erwan, du chef de division de la DIFOR, Mr DELL-AQUILA David – (secrétariat : 0262 48 13 39), de la cheffe de service des services sociaux, Mme PENENT Françoise – (secrétariat : 0262 73 19 31, de la conseillère technique du service infirmier, Mme EBRO Ana-Maria - (secrétariat : 0262 48 13 08) et du chef de division des personnels administratifs, Mr GUILLARD Nicolas (secrétariat : 0262 48 10 35)

DSM (Division des structures et des moyens): Mme LAURET Marie-Sabine (Cheffe de la DSM) - (secrét. : 0262 48 13 46) et Mme LEBRETON Martine (cheffe de service DSM 1er degré) (secrét. : 0262 48 13 70)

Syndicats représentés : UNSA EDUCATION (2 élus), FSU (2 élus), FNEC FP FO (2 élus), CFTC-EPR (1 élu), RESISTANCE CGTR-SAIPER-SUD (1 élu), SGENCFDT (1 élu) - donc 9 représentants présents sur 10 (l'élue du SNALC absent)

Expert : pour l'UNSA (Points n°1, 4, 5 et 6), pour FO (Point n°2), pour la FSU (n°3 et 5), pour le SNALC (Point n°2)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} février 2019 ;
2. Carte scolaire du 1^{er} degré RS 2019 ;
3. Propositions relatives à l'évolution de l'implantation des emplois administratifs en EPLE ;
4. Propositions relatives à l'évolution de l'implantation des emplois des personnels de laboratoire ;
5. Propositions relatives à l'évolution de la carte des emplois d'infirmiers ;
6. Propositions relatives à l'évolution de la carte des emplois d'assistants des services sociaux ;
7. Bilan du plan académique de formation 2017/2018 ;
8. Questions diverses.

Remarques : un groupe d'assistants sociaux manifestent devant les grilles du rectorat contre l'évolution de leur carte d'emplois ; certains membres de la hiérarchie s'étonnent même que le CTA ait lieu (ils supposaient semble-t-il que les élus du personnel boycottent cette séance)

Déclaration liminaire : (voir celle de la liste Résistance CGTR-SAIPER-SUD ci-après)

Tous les syndicats ont fait une déclaration liminaire. Le recteur rappelle encore une fois qu'il souhaite que celles-ci soient synthétiques.

En résumé, toutes ces déclarations dans leur ensemble dénoncent encore la politique du gouvernement pour notre éducation. Elles dénoncent le fait que « l'École de la confiance » prônée par le ministre Blanquer n'existe que dans les mots, mais ni dans la loi qu'il propose et ni sur le terrain. De même tous dénoncent le manque de dialogue social (voire même sa disparition, puisque est envisagée la fin des CAPD et la fusion du CHSCTA avec le CTA). Bien sûr, ces déclarations ont dénoncé les suppressions de postes au lycée, chez les administratifs, les infirmiers... donc cette gestion de la pénurie. Certains syndicats annoncent même dans un avenir lointain la fin de l'éducation nationale.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2019

VOTE : approuvé à l'unanimité

2. Carte scolaire du 1er degré RS 2019

Le recteur rappelle que notre académie est dans la continuation de la mise en œuvre de la politique ministérielle concernant les dédoublements des CP et CE1 en REP et REP+. Et que de fait, cette nouvelle carte scolaire rentre dans ce cadre.

Il tient aussi à souligner que depuis 2014, malgré une baisse démographique continue des élèves, notre académie a bénéficié de la création d'au moins 700 postes (sous les quinquennats Hollande et Macron).

Il nous annonce que le dispositif « devoir-fait » qui existe pour le collège serait étendu dans le 1^{er} degré et que nous aurons de plus amples informations bientôt.

Et, il se félicite que l'instauration des « mercredis intelligents » avec les mairies pour accompagner les élèves en difficultés prenne de l'ampleur.

Le secrétaire général du rectorat explique d'où proviennent les 122 ETP (emploi temps plein) donnés par le ministère pour la rentrée 2019-2020 et qui ont conduit à cette proposition de carte scolaire.

D'après lui, ils sont fonction de la démographie (nombre d'enfants scolarisés). Et quand cette démographie baisse, l'académie doit rembourser ½ ETP par poste fermé (soit 50% de la dette), et quand la démographie augmente, l'académie se voit doter de 100% des moyens nécessaires (soit 1 ETP par poste créé)

Pour la rentrée 2019, l'académie perd 1130 élèves, ce qui fait une dotation de 101 ETP par le ministère.

Cependant, comme en 2014, le 1^{er} degré avait « emprunté » 21 ETP au secondaire (sur leur budget opérationnel prévisionnel, le BOP 141, qui était excédentaire à l'époque) pour financer la création des 21 postes de coordonnateurs REP/REP+. Ces postes auraient dû être financés par le BOP 140 du 1^{er} degré, mais elle était déficitaire à ce moment-là. Comme aujourd'hui la situation est inversée, le 1^{er} degré rembourse sa dette au 2nd degré et le recteur a demandé au ministère 21 ETP de plus pour le BOP 140 afin que ces postes soient reconduits l'année prochaine.

Petit fait de séance :

Un élu de FO demande au recteur s'il est normal que l'expert d'un syndicat soit présent au CTA en l'absence de ces élus (titulaire et suppléant)

Le S.G dit que d'après la législation, rien ne s'y oppose.

Un élu de l'UNSA, rebondit et précise que les élus du SNALC sont absents et que leur expert est bien présent.

Et que même si juridiquement, rien ne s'y oppose, il souhaite que le CTA décide de cela par un vote à main levée.

Un élu de la FSU souhaite que quelle que soit la décision prise, celle-ci soit intégrée au règlement intérieur du CTA.

Le SG acquiesce pour les deux demandes :

VOTE : un expert peut-il rester en cas d'absence de ses élus titulaires

Oui : CFDT et SAIPER (2) ; non : FO, UNSA, et CFTC (5) ; s'abstient : FSU (2)

Donc l'expert du SNALC quitte la séance.

Cette décision sera appliquée pour toutes les séances du CTA à venir.

Reprise des discussions autour la carte scolaire du 1^{er} degré

L'IA rappelle que la politique de l'académie n'est de financer les ouvertures d'un côté par des fermetures de l'autre côté.

Il y a donc 24 postes fermés pour cause de la baisse démographique et en tout 1116 classes financées par la mesure des dédoublements des CP et CE1 en REP/REP+.

Il y nous informe qu'il y a 2 à 3 projets d'ouvertures de classes passerelles en attente.

Et que nous aurons 18 postes de réserve à la rentrée d'août 2019 pour régler les situations en attente (ouverture de classe si plus d'inscriptions prévues dans une école par exemple...). Il réaffirme qu'il n'y aura aucune fermeture de classe à cette rentrée comme l'année dernière (pour rappel la fermeture à l'école Lucie Prudent à Bras Panon).

Le SAIPER demande à ce que le recteur porte un regard plus attentif en ce qui concerne les écoles suivantes :

- EEPU Arthur Attache de Mafate (la direction prévoit 22 élèves au lieu de 16 ; donc une classe supplémentaire si possible, car sinon ce sera une école à classe unique avec 8 niveaux)
- La maternelle Jeanne Visneda de St-Paul (une prévision d'effectif différent de celui du rectorat)
- L'EEPU Tamarins à Ste-Clothilde (demande une ouverture, car le E/C prévisionnel est supérieur à son seuil cible)

L'IA : pour les 2 premières écoles citées, il faudra attendre le mois de juin ou voir la rentrée pour une ouverture éventuelle, et pour le dernier cas, ses services vérifieront les données actuelles.

Fo :

- déplore la fermeture de 38 classes en maternelle,

→ L'IA répond que cela est dû à la baisse démographique

- dénonce l'inclusion systématique des élèves porteurs de handicaps dans les classes ce qui alourdit la charge pour les enseignants,

→ L'IA répond que la loi l'impose

- déclare que l'école est là pour réduire les disparités sociales et qu'avoir entre 25 à 28 élèves dans les classes maternelles n'avantage en rien le travail sur l'oral qui est si important pour les petits,

- apprécie le fait de la restauration du groupe de travail du mois juin pour faire le point d'étape supplémentaire sur les fermetures de classes,

- regrette le fait que l'académie finance 7,25 ETP pour les décharges des référents mathématiques de circonscription (RMC),

→ L'IA pense plutôt que cela va être une plus-value pour notre académie

- demande la non-fermeture de classe à l'école du Plate à St-Leu car elle devrait être en REP+ et pouvoir bénéficier des CP et CE1 dédoublés
- L'IA répond que leur moyenne d'élèves par classe est bien en dessous de leur seuil cible malgré cette fermeture
- réclame aussi la non-fermeture de classe à La Plaine des Grègues à St-Joseph car c'est un milieu défavorisé, un quartier isolé, et aura des doubles niveaux à 28
- L'IA répond que malgré cette fermeture la moyenne d'élèves par classe reste bien en dessous de son seuil cible
- réclame l'annulation de la fermeture de classe pour l'EPU Jules Joron de La Possession, car la mairie laisse entendre qu'il y aura 30 inscriptions d'élèves de plus que prévu
- L'IA dit attendre juin 2019 ou la rentrée pour en connaître plus sur les effectifs réels
- réclame l'annulation des 2 fermetures à l'EPU Jean Albany à St-Pierre car la situation sociale y est difficile
- L'IA répond aussi que leur moyenne d'élèves par classe est bien en dessous de leur seuil cible malgré ces 2 fermetures
- ne souhaite pas la fermeture de classe à l'EPU Yves Barau de Ste-Marie
- L'IA répond aussi que leur moyenne d'élèves par classe est en dessous de leur seuil cible malgré cette fermeture

Petite intervention du recteur : En ce qui les remarques de FO sur la maternelle, il nous informe qu'il souhaite augmenter le nombre de classes passerelles dans notre académie, car c'est pour lui un dispositif qui permet réellement aux enfants les plus défavorisés de mieux entrer dans l'apprentissage. Et que d'après lui plus de mairies s'y intéressent.

- FO tient à mettre en corrélation l'absence d'ATSEM dans les classes de grandes sections (plus particulièrement) au Tampon et à St-Pierre et la baisse du niveau scolaire de ces élèves qui sont actuellement en CP (en se basant sur les dires de quelques enseignants de ces secteurs) ; et donc qu'il faut réduire le nombre d'élèves dans ces classes
- L'IA répond qu'il a bien tenu compte de la situation de ces écoles

UNSA :

- mise sur la volonté de l'IA d'abaisser le seuil cible de 23 élèves/classe dans les classes avec des élèves en difficultés
- regrette qu'il y ait 78 CP et CE1 en multiniveaux, et qu'il faille réajuster ces classes en conséquence
- L'IA rappelle que dans notre académie, les dédoublements de CP et CE1 ne se sont jamais fait au détriment des autres niveaux de classe

CFDT :

- dénonce le manque de visibilité sur les données avancées pour la préparation du groupe de travail (qui s'est effectué sur matinées) sur cette carte scolaire
- regrette qu'il n'y ait eu que de très peu d'avancée entre ces deux matinées de travail
- demande l'annulation de la fermeture à l'EPU Raymond Mondon de St-Pierre car présence de 2 ULIS
- L'IA répond que la raison n'est pas suffisante)

FSU :

- rappelle à l'IA qu'il y aura 18,4 ETP pour la réserve de rentrée et non 18
- souhaite savoir pourquoi certaines écoles classées en Groupe 1 ont un seuil cible à 28 él./cl. Et d'autres à 26 él./cl. Et d'autres encore à 24 él./cl. ?
- L'IA rappelle que ce n'est pas uniquement l'appartenance à un Groupe indiciaire qui détermine le seuil cible, mais aussi son étiquetage en HEP, REP ou REP+
- demande pourquoi alors l'école de la Souris Blanche à Trois Bassins est étiquetée HEP puisqu'elle est rattachée à un collège REP+ ?
- L'IA répond que c'est une école dite « orpheline », car les élèves de cette école ne desservent pas en réalité ce collège (le niveau social de ces élèves étant bien supérieur aux autres élèves de ce collège.
- demande pourquoi il y a 4 ouvertures en élémentaire à l'EPU Bertin au lieu de 4 ouvertures en maternelle
- L'IA dit qu'il y a eu une erreur de colonne dans le document et que cela sera modifié
- demande l'annulation de la fermeture de classe à la maternelle Laperrière à St-Paul
- L'IA répond qu'il regardera attentivement la situation de cette école en juin 2019 en fonction de l'évolution des effectifs (nombre réel d'inscriptions en petite section)

VOTE : Validez-vous cette carte scolaire 2019 ?

Abstention : 4 (SAIPER, UNSA, CFTC) ; Contre : 5 (FO, CFDT, FSU) ; Pour : 0

Proposition du recteur validée.

Rappel : Pour que le rectorat fasse une nouvelle proposition, il faut impérativement que tous les élus présents votent contre la proposition présentée. Dans ce cas, la nouvelle proposition se fait lors d'une séance ultérieure

3. Propositions relatives à l'évolution de l'implantation des emplois administratifs en EPLE

Proposition du recteur :

Une création de poste d'ADJAENES (catégorie C) et une réimplantation (fermeture de l'antenne du CIO de St-PAUL.

Moyens en ETP	2 postes d'ADJAENES (Catégorie C)
Propositions d'implantation	1- LPH La Renaissance (déficit de -1,2 ETP) 2- Collège Ligne des Bambous (déficit de -1 ETP) (source : barème des EPLE 2019-2020)
Date d'effet	01/09/2019

L'expert de la FSU tient à faire une longue déclaration générale concernant le manque d'administratif dans notre académie et dénonce cette gestion de la misère.

→ Le SG lui rappelle que le CTA attend de lui une expertise et non une déclaration liminaire

VOTE : Validez-vous cette proposition ?

Abstention : 0 ; Contre : 7 (SAIPER, CFTC, CFDT, FSU, FO) ; Pour : 2 (UNSA)

Proposition du recteur validée.

4. Propositions relatives à l'évolution de l'implantation des emplois des personnels de laboratoire

Le recteur propose le redéploiement suivant des postes d'agents de laboratoire (ATRF) en EPLE :

RNE	Type	Nom de l'établissement	POSTES ACTUELLEMENT IMPLANTES		Heures hebdomadaires enseignées dans les disciplines laboratoire	Heures hebdo/total postes	PROPOSITION POUR LA RENTREE 2019 (1)	
			ATRF Titulaires (C)	TECH Titulaires (B)			ETP	ATRF
9740572D	CLG	LES DEUX CANONS	1		162	162	-1	
9740598G	CLG	MILLE ROCHES	1		162	162	-1	
9740042C	CLG	DE LA MONTAGNE	1		90	90	-1	
9740702V	CLG	HUBERT DELISLE	1		90	90	-1	
9741049X	CLG	HENRI MATISSE	1		90	90	-1	
9741620T	LPO	NORD	0		144	0	+1	
9741380G	LPO	ST PAUL 4	6	1	648	93	+1	
9740002J	LPO	ROLAND GARROS	8	2	997	100	+1	
9741620T	LPO	NORD	0		144	0	+1	Sous réserve du mouvement académique
9741231V	LPO	MARIE CURIE	3		522	174	+1	

FSU signale que d'après eux au Lycée Nord le poste d'ATRF est déjà occupé et qu'il bénéficie aussi d'un renfort

SAIPER : Pourquoi supprimer ces postes dans ces collèges ? Ces personnels n'étaient-ils d'aucune utilité dans ces collèges ? Il y a-t-il un texte de loi qui demande leur suppression dans les collèges ?

→ Le SG répond que depuis 10 ans a commencé ce redéploiement de ces ATRF collège vers les lycées, car il n'y a plus de création de ce type de poste et comme leur manque est plus criant au lycée alors cela justifie ce redéploiement. Et que cela concerne toutes les académies. Étant donné qu'il restait ces reploiements à réaliser, c'est pour cela que cela se fait maintenant.

- FO souligne que depuis 1996, il n'a jamais vu d'aide de labo dans le collège où il exerçait

- UNSA : Pourquoi enlever ces ATRF dans les collèges REP+ ? Leur présence là-bas leur paraît nécessaire au vu des élèves en difficultés qu'ils accueillent. Il demande de ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul

- SAIPER : ce n'est pas un redéploiement mais plutôt une suppression de postes. Et comme il a été évoqué lors du groupe de travail à ce sujet, il semble qu'après ce « basculement » d'(ATRF) du collège vers le lycée aujourd'hui, demain il faudra prévoir, comme il n'y aura toujours pas de création de postes, des suppressions de postes d'ATRF dans certains lycées pour les donner à d'autres plus nécessaires ou plus « méritant ». Va-t-on alors assister à une surenchère entre lycée ou à une bataille rangée ?

VOTE : Validez-vous cette proposition ?

Abstention : 0 ; Pour : 0 ; Contre : 9 (unanimité)

Proposition du recteur rejetée : il devra faire une nouvelle proposition à ce sujet

5. Propositions relatives à l'évolution de la carte des emplois d'infirmiers

Voici la proposition du recteur :

Dotation académique en ETP	0 création/suppression
Propositions d'évolution	REDEPLOIEMENT DES MOYENS - Suppression d'un poste « inter-degré » au collège de Trois Mares - Transformation d'un demi poste au collège de la Ravine des Cabris en poste « inter-degré » - Transformation d'un demi poste au collège Leconte de Lisle en un poste « inter-degré » - Transformation du poste « établissement » du collège Jean D'Esme en poste « inter-degrés »
Date d'effet	01/09/2019

FSU :

- L'experte de la FSU dénonce le fait que les chefs d'établissements concernés n'ont pas été informés de ces redéploiements.

→ Mr Polard du rectorat dit que le principal du collège Trois mares était au courant et approuve cette suppression.

- L'experte de la FSU répond que cette suppression ne se justifiait pas au collège de Trois Mares. Actuellement, il y en a 2 en inter-degré et cela permet d'intervenir correctement dans ce collège et dans les écoles de son secteur. Si on en supprime 1 cela voudrait dire que celui qui reste va intervenir 2 et demi dans le collège et 2 jours et demi dans les écoles. Quand on sait que ce collège héberge entre autres une SEGPA, une ULIS TFC la tâche de cette infirmière va être ardue.

Elle repose la question déjà posée en groupe de travail : quel est le rompus des temps partiels dans notre académie ?

→ Mme EBRO Ana-Maria dit ne pas avoir encore cette réponse.

UNSA :

L'experte dit être contre ce redéploiement

→ Mme EBRO répond que ce redéploiement est important surtout pour les écoles, car il vaut mieux faire de la prévention avec les petits ce qui leur permettra d'être mieux armés dans la suite de leur scolarité. Et encore pour les élèves des réseaux REP+

SAIPER : nous ne sommes pas contre la présence d'infirmier dans les écoles, cela nous a fait longtemps défaut. Cependant, il ne faut pas croire pour autant qu'un infirmier à plein temps dans un collège est un luxe. Surtout avec l'évolution de notre société : les nombreuses addictions qui touchent les adolescents, les grossesses précoces par exemple. Nous ne comprenons pas non plus la distinction apportée entre les élèves de REP+ et les autres, car les problèmes de santé touchent tous les élèves. Tous méritent d'avoir un infirmier dans leur école ou leur collège.

FSU :

L'experte ajoute qu'il n'y a pas que de problème d'addiction à gérer ou à prévenir dans les collèges, mais aussi tout ce qui concerne la santé des élèves en général surtout en pleine croissance. La présence quotidienne d'un infirmier permet souvent d'éviter d'appeler les parents et de régler les problèmes sur place et faire de telle sorte que ces élèves ne rentrent pas systématiquement chez eux et ratent des cours.

Départ du recteur à 16 h 45. Le secrétaire général (SG) préside la suite de la séance.

FO :

- demande qui portera la responsabilité des problèmes de santé et sociaux dans notre académie quand il faudra rendre des comptes aux parents ?

Il trouve inacceptable que l'on soit obligé de gérer cette pénurie, la gestion de la misère.

→ Mme EBRO affirme que tous ces chefs d'établissements comprennent le sens de ces redéploiements.

→ Le SG dit que le recteur a la politique de ses moyens. Il n'y a pas eu de création de poste donc il gère en fonction des moyens qu'il a à sa disposition.

SAIPER : Quid du travail des infirmiers dans les écoles, entre autres REP+, quand plus aucun local n'est disponible surtout depuis les dédoublements des CP/CE1 ?

→ Le SG répète inlassablement qu'il entend notre dénonciation de la pénurie et du manque de l'absence de création de poste, et que cela n'est pas du ressort du recteur. Cependant, il nous dit que refuser leur proposition c'est remettre en cause leur travail et que pour eux, il n'y a pas de meilleure proposition avec les moyens existants et la volonté du recteur d'apporter une meilleure prise en compte des élèves des écoles entre autres ceux qui sont en REP+. Donc que voter contre c'est sanctionner la politique de l'académie à ce sujet et non la politique du ministère.

SAIPER : Nous ne mettons pas en doute que vous faites bien votre travail, mais voter pour votre proposition c'est dire que tout va bien dans notre académie et c'est cautionner la politique du gouvernement. Un vote contre vous obligera de dire au ministère que sa politique est mauvaise.

VOTE : Validez-vous cette proposition ?

Abstention : 2 (UNSA) ; Contre : 6 (SAIPER, FSU et FO) ; Pour : 0 ; Refus de vote : 1 (CFTC)

Proposition du recteur validée.

6. Propositions relatives à l'évolution de la carte des emplois d'assistants des services sociaux

Voici la proposition du recteur pour l'implantation des postes d'assistant(e)s de service social en faveur des élèves :

Dotation académique en ETP	Néant
Proposition d'implantation	Redécoupage des secteurs d'intervention
Date d'effet	01/09/19

Proposition :

Redéploiement des secteurs d'intervention des assistant(es) de service social en faveur des élèves : **couverture des 4 REP+ (collèges et écoles élémentaires de rattachement)**

Secteur Nord	COLLEGE MAHE DE LABOURDONNAIS + 2 Ecoles de rattachement
Secteur Ouest	COLLEGE CELIMENE GAUDIEUX + 6 Ecoles de rattachement
Secteur Est	COLLEGE DE CAMBUSTON + 3 Ecoles de rattachement
Secteur Sud	COLLEGE JEAN LAFOSSE + 5 Ecoles de rattachement

Le SG précise que cette proposition vise à couvrir tous les réseaux REP+ de l'académie. Sur 21 réseaux que compte notre académie, 17 sont couverts par un personnel de service social. Donc il s'agit là d'une révision des secteurs d'interventions et non de suppressions de postes.

→ Mme PENENT précise que cette révision des secteurs d'interventions a pu être réalisée en abaissant les 0,5 % de décharge dont bénéficie chaque conseiller technique rattaché à des bassins. Chacun d'entre eux bénéficiera de 0,2 % de décharge. Cela permettra de ne pas impacter l'emploi des assistants sociaux.

Elle souligne que tous les secteurs méritent une révision générale pour rendre plus équitable le travail des assistants sociaux dans chacun de ces secteurs.

Elle précise que dans notre académie, il y a 1 ass. Soc./2000 élèves. Que dans le 1^{er} degré, il ne travaille pas directement avec les élèves, mais monte des actions collectives avec les parents.

UNSA :

- L'experte annonce que cette révision va entraîner une dégradation des conditions de travail des assistants sociaux concernés. Et que cela aura un impact direct sur la prise en charge des élèves dans les collèges d'autant plus que les missions sont de plus en plus difficiles.

Elle ajoute que :

- les missions auprès des élèves seront déficientes
- le travail se fera dans l'urgence
- le travail auprès des élèves et des familles sera amoindri

Et donc qu'il sera difficile de concilier nos missions avec cette révision de secteurs. Elle demande le report de cette décision d'une année.

Le SG nous rappelle encore une fois que voter contre ce cette proposition c'est voter contre la politique mise en œuvre par le recteur. Et qu'il entend bien notre refus de la politique gouvernementale.

VOTE : Validez-vous cette proposition ?

Abstention : 1 (CFTC) ; Contre : 8 (SAIPER , UNSA , FSU, FO, CFTD)

Proposition du recteur validée.

7. Bilan du plan académique de formation 2017/2018 (PAF)

Beaucoup de graphiques commentés par Mr DELL-AQUILA. Nous pouvons retenir qu'il y a de moins en moins de stages dans le cadre de candidatures individuelles pour le 1^{er} degré. Que la très grande majorité de ces stages sont à public désigné et surtout en présentiel. Et que les thèmes choisis en majorité sont ceux qui font partie des « priorités nationales ».

SAIPER : Pourquoi les AESH ont-ils du mal à accéder à ces stages ?

→ Le SG répond que ces stages ne sont pas destinés aux AESH, car ils n'exercent pas un « métier ». D'après lui l'Éducation nationale n'a pas à assumer leur formation pour le moment.